



Monsieur CONTOZ Pierre - Le Président
Rue du musée
25360 NANCRAY
www.maisons-comtoises.org
Tél. 03.81.55.29.77

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SYNDICAT MIXTE DU MUSEE DES MAISONS COMTOISES EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Code CPV : 09331200

Date de publication : 11 juillet 2022

Date limite de réponse : 12 août 2022, 12h.

Support de publication : Plateforme marchés sécurisés

Description succincte : Le Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises a été sollicité pour l'occupation d'une partie du domaine public dont il a la gestion, à savoir une partie de la toiture du futur bâtiment de réserves et une partie de la toiture de l'atelier en vue de l'installation et de l'exploitation d'un parc photovoltaïque.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publique (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, le Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises est tenu de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Il est précisé qu'en l'absence d'offres concurrentes, le Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises entrera en négociation pour conclure une convention avec la société ayant manifesté son intérêt spontané pour l'installation et l'exploitation du parc photovoltaïque.

Le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent doit permettre de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront définis et validés par toutes les parties lors de la phase qui suivra l'appel à manifestation d'intérêt concurrent.

Le permis de construire pour la construction du nouveau bâtiment des réserves et celui pour la rénovation thermique de l'atelier des services techniques ont été déposés le 30 juin 2022 ; les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2023 et se termineront mi- 2024.

Objet : Installation et exploitation d'un parc photovoltaïque – Réalisation des études et aménagements nécessaires au projet aux frais et risques du preneur

Lieu de l'occupation : Nouvelles réserves du musée des Maisons comtoises et atelier des services techniques – rue du musée – 25360 NANCRAZ parcelles cadastrées ZH 283 et ZH 284

Bâtiment des réserves : Un pan complet de toiture disponible, orienté sud-est, pour une surface d'environ 400 m² (38,50 x 10,50 ml, avec 2 châssis de toiture d'1 m² chacun), pente de 10° .

Atelier des services techniques : Un pan complet de toiture disponible, orienté sud-est, pour une surface d'environ 140 m² (20 x 7 ml), pente 42° (90%).

Ces 2 bâtiments étant situés à proximité, les 2 centrales pourront n'avoir qu'un seul point de raccordement électrique injection.

Image des futures réserves et de l'atelier



Futur bâtiment des réserve



Atelier des services techniques réhabilité

Précisions de l'équipe de maîtrise d'œuvre Charles-Henri Tachon, chargée des travaux de construction et de rénovation des bâtiments concernés :

« Nous souhaitons mettre en place des panneaux photovoltaïques en intégration totale, faisant office de couverture. Il ne s'agira en aucun cas d'un système de surimposition, avec fixation sur rail.

Le système sera de type Easy roof, système GSE ou techniquement et esthétiquement équivalent. Ce système doit assurer l'étanchéité de la toiture afin d'éviter tout risque de sinistre ultérieur.

Le système devra être soumis à avis technique ou bénéficier d'un ETN valable.

L'intégralité des surfaces de toiture disponibles sera recouverte de panneaux afin de constituer un pan de toiture homogène et que les rives latérales soient les plus étroites possibles.

Tous les accessoires et éléments de rives, faitages etc... seront en zinc et le plus fin possible.

En termes d'aspect, nous sommes à la recherche d'un vocabulaire contemporain, à base de panneaux noir, relativement réfléchissants, qui créera une continuité entre les deux toitures des bâtiments (atelier et réserves) depuis la rue. »

Durée : En application de l'article L. 2122-2 du CG3P, la durée de la convention sera « *fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux*

investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi » et déterminée en accord avec le candidat sélectionné.

Déroulement de la procédure : Les manifestations d'intérêt sont à adresser jusqu'au 12 août 2022, 12h00 exclusivement sur la plateforme de marchés sécurisés.

Les propositions de projets des candidats devront répondre à un certain nombre d'objectifs du projet :

- Le projet d'installation et d'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur lesdites toitures devra avoir une dimension territoriale (ancrage local, mobilisation citoyenne) et pédagogique.
- L'exploitant devra intégrer un investissement citoyen et local dans son capital.
- Le projet devra s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement, notamment l'exemplarité dans le choix des matériaux utilisés et plus généralement dans la réduction des impacts environnementaux du projet.
- Le porteur de projet devra accorder une attention particulière à la mise en œuvre et la gestion des équipements garantissant une sécurité totale pour les utilisateurs du bâtiment (notamment les techniciens) et pour les biens se trouvant dans les bâtiments (collections du musée).
- Le projet devra faire l'office de couverture sur l'intégralité des surfaces en intégration totale afin de constituer un pan de toiture homogène. Le système proposé devra assurer l'étanchéité de la toiture afin d'éviter tout risque de sinistre ultérieur et devra être soumis à avis technique ou bénéficier d'un ETM valide.

Le candidat prendra à sa charge, à ses frais et risques, l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet, de même que le financement et la maintenance de l'installation.

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1- Implication, actions et démarches du prestataire dans le cadre du projet et plus largement, dans la transition énergétique (50%)
- 2- Modalités de gestion des installations par le prestataire (40%)
- 3- Redevance proposée (10%)

Conditions de participation : La manifestation d'intérêt concurrent susceptible d'être exprimée devra comporter les éléments suffisants afin que le Syndicat mixte du musée des Maisons comtoise puisse identifier son émetteur.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat : Nom de la personne morale ou physique, adresse, SIRET, numéro de téléphone, courriel, statuts, activité, bilan comptable des trois dernières années ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis : cette présentation doit être structurée afin de pouvoir répondre aux critères d'analyse 1 et 2 ;
- la redevance proposée et ses modalités de calcul et de révision (part fixe, part variable...) : réponse au critère 3 ;
- le calendrier de réalisation ;

Les fichiers envoyés doivent être au format PDF.